



CHAMPDOTRE  
42 Grande Rue  
21130 CHAMPDOTRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-013

### OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE – VENTE DE GAUFRES A L'ANCIENNE

Le Maire de la Commune de Champdâtre,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code de commerce,  
Vu la demande en date du 1er Avril 2025, par laquelle Monsieur DEBESSEL Lucien sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce,

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'occupation temporaire du domaine public est autorisée pour l'activité de vente de gaufres à l'ancienne par Lucien DEBESSEL, sous réserve des conditions stipulées dans cet arrêté.

**Article 2 :** L'emplacement autorisé pour cette activité est d'environ 10 m<sup>2</sup> et est situé devant la salle des fêtes, Grande Rue sur le domaine public de la commune de Champdâtre.

**Article 3 :** L'occupation du domaine public est autorisée le dimanche 13 avril de 14 heures à 18 heures

**Article 4 :** Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance d'un montant de 10 euros.

**Article 5 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 6 :** La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 7 :** M. le Maire de Champdâtre et M. le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'or, sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. le Maire est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

*Copie du présent arrêté sera transmis pour information à :*

- Monsieur DEBESSEL Lucien
- A la Gendarmerie d'Auxonne

Fait à CHAMPDOTRE, le 03 avril 2025  
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

